



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le 11 février 2019

*Délivrance de l'autorisation préfectorale pour l'installation TERZEO
sur les communes de Villenoy et d'Isle-lès-Villenoy*

La Préfète de Seine-et-Marne a signé aujourd'hui l'arrêté autorisant la société TERZEO à exploiter son installation de valorisation de granulats après qu'un accord a été trouvé pour dépolluer les terres confinées de la friche des anciens bassins de la sucrerie de Villenoy.

Cet arrêté a été pris après que toutes les parties ont été entendues à l'occasion notamment de l'installation de la commission de suivi du site. Les associations y ont exprimé leur point de vue sur le projet et ont entendu les réponses faites par le futur exploitant notamment sur les mesures prises pour répondre aux réserves de la commission d'enquête.

La société TERZEO exploitera une plateforme de valorisation de granulats, issus du retraitement de terre d'excavation, associée à une zone de stockage sur les communes de Villenoy et Isle-lès-Villenoy. Cette installation s'inscrit dans les modèles prônés par l'économie circulaire.

Cet arrêté, assorti de prescriptions spécifiques, donne à la société Terzéo la prise en charge des travaux de sécurisation et de résorption de la zone de confinement dans le respect des normes et sous contrôle de l'Etat. A cette fin, un accord a préalablement été signé entre l'ancien exploitant de la sucrerie et le propriétaire actuel sous la supervision de la Préfète de Seine-et-Marne et de ses services pour en figer les modalités de réalisation.

La commission du suivi du site TERZEO associant l'État, les élus, les associations de protection de l'environnement et l'industriel se réunira régulièrement sous la présidence du Sous-préfet de Meaux.

Lien vers la fiche BASOL :

https://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=77.0134

Lien vers l'arrêté préfectoral d'autorisation de l'installation TERZEO

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Commissions-de-suivi-de-sites/CSS-VILLENNOY-ISLES-LES-VILLENNOY-Ste-TERZEO-AP-du-30-07-2018-modificatif-composition>

Lien vers l'arrêté préfectoral de constitution de la CSS

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Commissions-de-suivi-de-sites/VILLENNOY-et-ISLES-LES-VILLENNOY-AP-de-creation-du-bureau-de-la-CSS-TERZEO>

Lien vers le compte-rendu de la dernière Commission de suivi de site et les transparents présentés lors de la précédente CSS.

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Commissions-de-suivi-de-sites/Compte-rendu-CSS-TERZEO-du-17-October-2018-Villenois-et-Isles-les-Villenois>

Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr